

# RAPPORT

Val-de-Travers, le 11 mai 2022

**Rapport du Conseil communal au Conseil général  
relatif au classement du postulat interpartis pour l'élaboration  
d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire**



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

## 1. INTRODUCTION

En juin 2021, votre Autorité acceptait (18 oui, 14 non, 1 abstention) un postulat interpartis demandant au Conseil communal de se doter d'une feuille de route permettant de retrouver l'équilibre budgétaire à moyen terme, au plus tard à la fin de la législature. Si celle-ci doit encore attendre un peu (juin 2024), il est toutefois temps de vous adresser un rapport relatif à la manière avec laquelle ce postulat a été traité, en vue de son classement.

## 2. RAPPEL DES ENJEUX

Le postulat avait été déposé en parallèle à l'examen des comptes 2020, bouclés avec un déficit de 1,7 million de francs. Ce résultat s'inscrivait dans une suite d'exercices déficitaires initiée en 2016 (avec une parenthèse en 2018), couplée à une hausse de l'endettement consécutive au lancement de plusieurs investissements en dérogation des mécanismes de maîtrise des finances.

Dans sa position exprimée lors du vote du postulat, qu'il ne combattait pas, le Conseil communal précisait que des actions étaient déjà en cours pour ramener les finances communales à l'équilibre. Il rappelait que cette préoccupation était constante, mais qu'il restait attaché à des améliorations mesurées et régulières, préférables à des économies drastiques. Il se disait ainsi attaché à la volonté de maintenir des prestations de qualité, contribuant à l'attractivité de la région, plus encore en vue de l'intensification prévue des mesures dans le domaine de la domiciliation.

En matière de maîtrise des finances communales, le Conseil communal indiquait qu'il travaillait notamment avec un document listant les améliorations budgétaires à court, moyen et long termes, en possession de la commission de gestion et des finances (CGF). Il relevait également qu'il pouvait être opportun que la réflexion quant à ces améliorations soit portée par un cercle plus large de conseillers généraux.

## 3. MESURES PRISES

Concrètement, l'acceptation du postulat s'est traduite par deux mesures. La première a été de rendre la feuille de route existante plus lisible pour les commissaires, en essayant d'en faire un outil d'aide non seulement à la décision, mais aussi à la réflexion pour les budgets futurs.



La seconde a été plus conséquente, puisqu'elle a consisté en la création d'une commission budgétaire, composée des membres de la CGF et d'un représentant de chaque groupe non représenté dans celle-ci. Placée sous la présidence du Conseil communal, par le chef du dicastère des finances, la CBUD devra avoir tenu cinq séances d'ici à l'été 2022, chacune consacrée au passage en revue d'un dicastère. A la date de validation de ce rapport par l'exécutif, trois premières séances ont été organisées, la première consacrée au dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP), les suivantes au dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE) et au dicastère des infrastructures (DI). Il conviendra d'attendre non seulement que les cinq séances aient été tenues, mais surtout de voir comment celles-ci auront stimulé les réflexions des groupes et du Conseil communal dans l'établissement du budget 2023, pour juger pleinement de la pertinence de la démarche.

#### **4. CONSTATS ET ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION**

Les mesures concrétisées peuvent sembler modestes. Elles ne doivent pas faire oublier que, comme indiqué précédemment, le retour des comptes communaux à l'équilibre est une préoccupation permanente du Conseil communal et des services communaux, tous sensibles à la situation. Une politique au long cours qui a trouvé ce printemps une nouvelle justification, avec le bouclage des comptes 2021 nettement meilleurs qu'attendus et proches de l'équilibre.

Au sortir de deux années exceptionnelles marquées par la pandémie de covid-19 et dans un contexte fragilisé par la guerre en Ukraine en regard notamment des coûts de l'énergie, la présentation d'un déficit correspondant à 0.8% seulement du total des charges conforte en effet l'exécutif dans sa lecture d'une situation problématique, mais pas catastrophique. La perte de 2021 diminuera légèrement le résultat cumulé des exercices antérieurs, soit la « fortune » communale, qui reste conséquente (51,6 millions de francs), tout comme la réserve de politique conjoncturelle, dotée de 13 millions de francs et à laquelle nous n'avons eu recours qu'une seule fois depuis sa constitution.

#### **5. PERSPECTIVES**

Bien que les revenus fiscaux aient atteints pour notre Commune des records en 2021 et que le taux de chômage soit redescendu à un niveau historiquement bas, l'exécutif n'entend pas relâcher sa prudence en matière financière. Val-de-Travers continue d'avancer sur un fil et le retour à des comptes positifs reste l'un des objectifs qui doit guider l'action de nos autorités, ne serait-ce que pour pouvoir se projeter plus sereinement dans le lancement de nouveaux projets et dans leur financement, sans recours trop massif à l'emprunt. Il importe toutefois de souligner que cet objectif reste soumis à des décisions qui nous échappent, qui touchent directement nos finances et qui rendent dès lors des visions à long et même moyen termes difficiles.

Dernier exemple en date : le refus du Grand Conseil de diminuer la part de l'impôt dans le traitement des déchets des ménages, une mesure compensatoire prévue pourtant lors par la réforme de la fiscalité. Notre Commune aurait pu « économiser » l'équivalent d'un point d'impôt, sans devoir pour autant relever la taxe au vu de la solidité du compte des déchets. Si cette décision nous permet d'envisager une diminution du montant de la taxe (une réflexion sera menée à ce sujet), la part laissée à charge de l'impôt est contraire à ce que prévoyait notre planification financière. L'accueil des réfugiés ukrainiens aura lui aussi un impact sur nos comptes, qui devront également supporter dans la durée les effets liés au réchauffement climatique. A l'inverse, le traitement, sur le plan cantonal toujours, du dossier des charges géotopographiques pourrait permettre à Val-de-Travers de bénéficier de revenus supplémentaires, cela dès l'exercice 2023.

## 6. CONCLUSIONS

Le retour à des comptes positifs, manqués de peu en 2021, doit continuer de porter l'action de nos autorités. S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'état du budget 2023, nous espérons pouvoir trouver, avec votre Autorité, un chemin pour que celui-ci soit aussi bon que possible et nous vous invitons, dans l'immédiat, à accepter le classement de ce postulat.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE PRÉSIDENT :

LE CHANCELIER :

Benoît Simon-Vermot

Christian Reber

## ANNEXE

- Postulat pour l'élaboration d'une feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire, 25 juin 2021

Môtiers, le 3 juin 2021

A l'attention de la Chancellerie  
Commune de Val-de-Travers  
2114 Fleurier

Concerne : Postulat pour séance du Conseil général du 25 juin 2021

• **Postulat interpartis « Feuille de route pour retrouver un équilibre budgétaire » à Val-de-Travers**

➤ **Le Conseil général demande qu'une « Feuille de route » soit élaborée par les instances communales afin de retrouver un équilibre budgétaire à moyen terme.**

**Développement :**

Par ce postulat interpartis, nous souhaitons que le Conseil communal et la Commission de gestion et des finances élaborent une « feuille de route » afin de retrouver un équilibre budgétaire à moyen terme.

Ce postulat propose une démarche afin de formaliser la volonté des membres du Conseil général pour atteindre cet objectif. A notre avis, diverses étapes doivent en effet jalonner ce cheminement ardu et délicat :

- Définition d'un objectif financier global qui soit réaliste et admis de manière consensuelle par l'ensemble des groupes au Conseil général;
- Etablissement d'un catalogue de mesures envisageables et évaluation de la marge de manœuvre disponible ;
- Sélection des mesures appropriées et pertinentes ;
- Accord d'un échéancier pour atteindre à moyen terme, au plus tard fin 2024, l'équilibre budgétaire convenu ;
- Information périodique au Conseil général de l'état d'avancement (par exemple lors des séances du bouclage des comptes et du budget).

A ce stade, le postulat n'a donc pas vocation à déterminer des mesures précises d'économie ou des nouvelles ressources. Néanmoins il nous semble responsable de démarrer les réflexions dans les meilleurs délais, de sorte que le projet d'élaborer une feuille de route puisse être adopté avant le budget 2022. Une telle « feuille de route » fait appel à un dialogue permanent entre les acteurs concernés.

Nous espérons que ce postulat sera accueilli favorablement par une large majorité des Conseillers généraux.

Pour le groupe LES VERTS

Sergio  
SANTIAGO

Naomi  
HUMBERT

Marie-France  
VAUCHER

Pour le groupe AGORA

Thierry  
RAY

Florian  
STIRNEMANN

Pour le groupe LIBERAL-RADICAL

Roland  
SCHORDERET

Alexandre  
ISEPPI

Sébastien  
BURRI

Pour le groupe VERT'LIBERAL

Vincent  
CASAUBON